

## *Janvier 2008 – initiative FNP – CONIPAS, appuyée par CAPE*

### **Commission mixte de la pêche artisanale du Sénégal et de Mauritanie: Les professionnels font des propositions pour l'accord de pêche entre les deux pays**

Du 4 au 9 Janvier 2008, une délégation du Conseil National interprofessionnel de la Pêche artisanale au Sénégal (CONIPAS) s'est rendue en Mauritanie à l'invitation de leurs collègues, les pêcheurs artisans de la Fédération Nationale des Pêches de Mauritanie (FNP). Ensemble, les professionnels des deux pays voulaient réfléchir à des propositions concrètes pour améliorer la mise en œuvre du protocole d'accord de pêche existant entre le Sénégal et la Mauritanie et, au-delà de cet accord, développer une véritable activité socio économique entre les filières de pêche artisanale des deux pays.

L'accord de pêche Mauritanie Sénégal permet l'octroi, par les autorités mauritaniennes, de 270 licences aux pêcheurs artisans de la région de Saint Louis, afin qu'ils puissent pêcher les petits pélagiques (sardinelles, etc) dans les eaux mauritaniennes. Une des clauses de l'accord prévoit que 20% des pirogues débarquent en Mauritanie. Cette clause est en pratique, difficile à appliquer: le choix de quelles pirogues vont devoir faire 400 km pour aller débarquer en Mauritanie –ce qui entraîne des frais de carburant importants- est source de tension; il y a un manque d'infrastructures adéquates pour écouler les produits débarqués en Mauritanie, etc.

Devant ces difficultés, les professionnels du CONIPAS et de la FNP ont estimé qu'ils peuvent apporter leur contribution à une solution pratique du problème, et c'est ainsi que le 5 janvier, une première étape a été franchie lors d'une rencontre «sénégalaise sénégalaise» à Saint Louis. Du lever du jour à tard dans la soirée, des pêcheurs Saint-Louisiens et les délégués du CONIPAS ont mis sur la table les propositions et préoccupations par rapport à cet accord Sénégal Mauritanie: l'épineux problème des licences de pêche artisanale avec les contraintes liées aux débarquements; la prise en charge du problème d'affrètement en fait pour le problème d'affrètement il s'agit d'opérateurs économiques mauritaniens qui viennent à saint louis engager des pêcheurs pour leur compte sans que cela ne se passe dans les règles de l'art ce que même l'administration des pêches mauritaniennes bannit en interdisant l'affrètement et c'est suite à cela que la proposition est sortie de faire passer tout recrutement par la FNP et le CONIPAS à travers son antenne région à saint louis et ceci sous la supervision de l'administration des pêches; ce qui nécessite la création de bureau de liaison à Nouakchott et à saint louis où tout doit transiter par la FNP et le CONIPAS, etc. En fin de journée, trois pêcheurs Saint Louisiens ont été désignés pour faire partie de la délégation. Le lendemain, c'est donc au grand complet que les représentants sénégalais se sont rendus à Nouakchott où ils ont été accueillis par leurs homologues de la FNP.

Trois jours durant, convaincus que c'est sur base de propositions concrètes des professionnels que peut se construire une gestion participative des pêcheries, les deux organisations se sont penchées sur les différents aspects que pourraient prendre un cadre de partenariat entre professionnels. Les différents problèmes liés à l'application de l'accord Mauritanie Sénégal ont été longuement évoqués; la licence de pêche, la circulation du produit entre les deux pays, la question des débarquements de 20 % des captures. La FNP a notamment proposé la création d'une commission mixte interprofessionnelle entre les deux organisations professionnelles, composée de 4 représentants du CONIPAS et quatre représentants de la FNP, qui traitera des questions liées aux protocoles d'accords et autres préoccupations de pêcheurs.

D'autres propositions avaient déjà été lancées, notamment lors d'une rencontre entre professionnels organisée à Saly en Septembre 2007, comme la constitution d'un partenariat sénégal mauritanien de pêche artisanale, qui permettrait de développer des activités économiques autour des débarquements sénégalais en Mauritanie. Une telle société de pêche artisanale Mauritano - Sénégalaise pourrait aider à nourrir les mauritaniens et les sénégalais.

Au cours du séjour en terre mauritanienne, les professionnels de la pêche artisanale des deux pays ont eu l'occasion de rencontrer le Ministre des Pêches de Mauritanie, le Directeur de la Pêche Artisanale et Côtière de Mauritanie ainsi que l'Ambassadeur du Sénégal en Mauritanie, qui, tous, ont encouragé les professionnels pour l'initiative prise.

Une visite a aussi été rendue aux pêcheurs sénégalais résidant en Mauritanie pour leur faire part des objectifs de cette visite, et comment leurs problèmes particuliers peuvent être pris en compte.